

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Commune de Nantes

Par arrêté préfectoral n° 2013/BPUP/069 du 18 juillet 2013, a été prescrite l'enquête préalable à l'autorisation sollicitée par Nantes Métropole communauté urbaine, Direction du cycle de l'eau, 2 cours du Champ de Mars, 44923 Nantes cedex 9, concernant la modernisation de l'usine d'eau potable de la Roche à Nantes, opération réglementée en application du code de l'environnement et notamment les articles L.214-1 à L.214-6.

Cette enquête aura lieu **du lundi 19 août 2013 au vendredi 20 septembre 2013 inclus**, soit pendant 33 jours consécutifs, dans la commune de Nantes.

M. Etienne MONTFORT, officier mécanicien de la marine marchande en retraite, est désigné en qualité de commissaire-enquêteur titulaire. M. Gilbert FOURNIER, cadre retraité de l'agroalimentaire, est désigné en qualité de commissaire-enquêteur suppléant.

Le dossier d'enquête sera déposé, pendant toute la durée de l'enquête, en mairie principale de Nantes (entrée du public : 29 rue de Strasbourg) où toute personne pourra en prendre connaissance aux jours et heures habituels d'ouverture des services au public et formuler ses observations, propositions et contre-propositions sur un registre ouvert à cet effet. Celles-ci pourront également être adressées, par écrit, au commissaire-enquêteur en mairie principale de Nantes (2 rue de l'hôtel de ville 44094 Nantes cedex 1).

Le commissaire-enquêteur recevra en personne les observations des intéressés en mairie principale de Nantes (entrée du public : 29 rue de Strasbourg) aux jours et heures suivants :

le lundi 19 août 2013 de 9h00 à 12h00

le mardi 27 août 2013 de 14h00 à 17h00

le mercredi 4 septembre 2013 de 14h00 à 17h00

le vendredi 13 septembre 2013 de 14h00 à 17h00

le vendredi 20 septembre 2013 de 14h00 à 17h00.

Toute personne pourra, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la préfecture dès la publication de l'arrêté d'ouverture de l'enquête.

Dès réception, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront publiés sur le site internet de la préfecture de la Loire-Atlantique (<http://loire-atlantique.gouv.fr>) et mis à la disposition du public en mairie principale de Nantes pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

Toute information concernant le projet pourra être demandée auprès du pétitionnaire : M. le président de Nantes Métropole communauté urbaine, Direction du Cycle de l'eau, 2 cours du Champ de Mars, 44923 Nantes cedex 9.

La décision susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure sera une autorisation délivrée par le préfet de Loire-Atlantique assortie de prescriptions ou un refus.